

Pointe-au-Père. La plupart de ces faits ont été recueillis par M. le Grand Vicaire Langevin, en vertu d'une commission de Mgr l'Evêque de Rimouski accordée le 15 octobre 1874. Nous publions ces faits pour la gloire de Sainte Anne, et nous les soumettons entièrement à l'approbation de la Sainte Eglise, conformément au décret d'Urbain VIII.

A. G., de la paroisse de St Anaclet, gravement malade depuis cinq ans, voyant que les remèdes humains ne lui procuraient aucun soulagement, résolut de demander sa guérison par l'intercession de Sainte Anne. Elle gardait le lit depuis deux ans ; sa grande faiblesse lui causait de fréquents évanouissements. Au mois d'octobre 1874, elle se rendit à la chapelle de la Pointe-au-Père, couchée dans une charette. Ses parents la transportèrent dans la chapelle où elle communia et vénéra les reliques de Sainte Anne, elle éprouva aussitôt un mieux sensible. Quinze jours après, elle revint à la chapelle de la Pointe-au-Père. Après avoir communiqué, elle marcha sans ses béquilles, elle resta cinq jours à la Pointe-au-Père, faisant chaque jour sa visite au sanctuaire vénéré de Sainte Anne, malgré l'extrême faiblesse dans laquelle elle était retombée. Le cinquième jour, elle fit la sainte communion ; elle éprouva un grand soulagement et put retourner dans sa paroisse. Depuis, sans être forte, elle n'a pas été obligée de garder le lit, ni de se servir de béquilles pour marcher. Elle peut travailler, coudre, ce qu'elle n'avait pas fait depuis le commencement de sa maladie, c'est-à-dire depuis huit ans. Elle ne cesse de remercier Sainte Anne de la faveur qu'elle lui a obtenue.

J. L., de Rimouski, jeune homme de dix-huit ans, était infirme depuis près de six ans. Il eut d'abord une fièvre violente, puis il ressentit une douleur dans le talon de la jambe gauche, et peu à peu le mal se répandit dans toute la jambe. Dès lors, il fut obligé de se servir d'une canne pour marcher. Pendant trois